APRÈS ART. 18 N° **I-816**

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º I-816

présenté par Mme Rabault

à l'amendement n° 717 de M. Laurent

APRÈS L'ARTICLE 18

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

- \ll Le 3° du II du B de l'article 71 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003 est ainsi modifié :
- « 1° À la fin, le signe : « . » est remplacé par le signe : « : » ;
- « 2° Sont ajoutés des a à c ainsi rédigés : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.